

PRIX DE LA VOCATION INTERNATIONALE DES CCE DE NORMANDIE 2019-2020

Concours Étudiants organisé par le Comité Normandie des
Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF)

Une des missions des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) est de motiver et d'orienter les jeunes vers l'international. A ce titre, le Comité Normandie des CCEF organise tous les ans un concours étudiants et décernera en **mai 2020** la 15^{ème} édition du :

« PRIX DE LA VOCATION INTERNATIONALE DES CCE DE NORMANDIE »

Article 1 : Objectif

Le concours a pour but d'inciter les étudiants à développer des projets **d'entreprises normandes** à finalité internationale et de concourir ainsi au renforcement de la présence commerciale à l'étranger.

Le concours récompense **le meilleur projet**, en termes de pertinence commerciale à l'international mais aussi en termes de compétences et de motivation démontrées par les étudiants.

Article 2 : Conditions de participation

Quelle que soit la discipline étudiée ou leur niveau d'études (BTS, Bac+2, Bac+3, Bac+4, Bac+5 et Bac+6 et au-delà), ce concours est ouvert aux étudiants français ou étrangers en cours de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur de Normandie, y compris dans le cadre des programmes comportant des détachements à l'étranger.

Les dossiers pourront être présentés individuellement ou collectivement par une équipe composée de plusieurs étudiants répondant aux conditions ci-dessus. Un chef d'équipe sera alors désigné par ses pairs.

Les candidats auront toute latitude, en accord avec leurs enseignants, dans le cadre de ces projets pour recourir aux conseils de personnalités extérieures, notamment les **CCE de Normandie**, de France ou de l'étranger que le tuteur pourra **éventuellement** contacter.

Article 3 : Types de projets

Les projets proposés devront présenter une **action à vocation internationale**, susceptible d'être conduite soit par une **PME-PMI normande existante** soit par une **nouvelle entreprise à créer en Normandie**. Tous les projets devront clairement avoir pour objectif un développement d'activités de commerce international français de produits ou services. Il peut s'agir, par exemple d'un projet :

- d'implantation à l'étranger,
- d'expédition significative (Union Européenne) ou d'exportation,
- de création d'un service export au sein d'une entreprise,
- d'implantation d'une entreprise étrangère en France, voire d'une simple importation mais sous réserve d'effets positifs notables sur l'emploi et l'économie nationale ou régionale.

Aucune restriction n'est imposée en ce qui concerne la taille du projet, le type d'activité dans lequel il se situe ou le pays cible, qui peut bien sûr, appartenir à l'Union Européenne.

Pour faciliter la tâche des étudiants et enseignants intéressés, la CCI ou l'Agence de Développement pour la Normandie (AD Normandie) pourront fournir une liste de projets d'entreprises de la région qu'elle aura identifiés.

Des représentants du corps enseignant seront invités à contribuer tant à la publicité du concours qu'au suivi de sa valeur académique et de sa portée pédagogique. Ils sélectionneront à l'intérieur de leur propre établissement pour chaque formation distincte concourant, un maximum de 3 dossiers qui seront présentés au jury.

Article 4 : Contenu du dossier

Les dossiers rédigés **en français** présenteront une description détaillée du projet incluant entre autres, les éléments suivants :

- type de marché ciblé et positionnement concurrentiel,
- descriptif (éléments utiles) des activités de l'entreprise (existante ou à créer) et projet de développement,
- partenaires éventuels en France et à l'étranger, démarches et étapes de mise en œuvre,
- capacités de financement,
- auto-évaluation des forces et faiblesses du projet,
- business plan sur trois ans (prévision des ventes, compte de résultat prévisionnel, stocks, compte clients, prévision de trésorerie)
- liste des personnes consultées dans le cadre de la préparation du dossier (et leurs coordonnées), bibliographie.

Le dossier doit comporter un résumé d'une page maximum (executive summary) en français et dans une autre langue (cf. 6.3).

Dans leur version sur support papier, le dossier (remis en 3 exemplaires) devra comporter au maximum **15 pages**, hors annexes (**limitées à 10 pages**) où on trouvera la liste des personnes consultées et le(s) curriculum vitae. Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats : les manuscrits ne sont pas acceptés.

Article 5 : Présentation

Les calendriers universitaires différant d'un établissement à l'autre et les stages en entreprise se déroulant de plus en plus à l'étranger, il n'est pas possible de trouver une période commune à tous les étudiants pour présenter au jury leur projet le même jour à Caen. Par conséquent, **la soutenance des projets se fera sous forme d'une visioconférence de 25 minutes dont 15' de présentation suivie de 10' de questions/réponses**. Pour garantir l'égalité des chances, tous les concurrents présenteront leur projet sous cette forme.

La soutenance du projet se fera sous forme d'une visioconférence avec le jury. Si pour des raisons techniques ou une impossibilité matérielle, la visioconférence n'était pas possible, le jury visionnera la vidéo de secours préalablement enregistrée. Le jury devra pouvoir, dans ce cas exceptionnel, entrer en contact par conférence téléphonique avec un ou plusieurs des étudiants pour 10 minutes de discussion et réponses aux questions.

Article 6 : Calendrier

01/11/2019 :	Ouverture du concours
31/03/2020 :	Clôture du concours
Avril 2020 :	Examen des dossiers par le jury (cf. article 8)
Début mai 2020 :	Remise du Prix

Article 7 : Remise des dossiers

7.1. Date limite : Avant le 31 mars 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

7.2. Lieu de remise des dossiers

M. Michel MALLET
6, route de Falaise
14620 DAMBLAINVILLE
Tél : 02 31 90 27 68 – 06 48 97 32 14
michemallet@hotmail.com

7.3. Pièces à fournir

Chaque dossier sera remis en 3 exemplaires sur papier, une version électronique et la vidéo de secours le cas échéant à *l'adresse ci-dessus*. Il sera accompagné d'une pièce justifiant du statut d'étudiant du concurrent (un justificatif par personne, dans le cas d'une équipe) inscrit dans l'un des établissements et cursus retenus pour participer au concours.

Article 8 : Procédure de sélection et jury

Le Comité Normandie des CCE met en place un jury composé de Conseillers du Commerce Extérieur et d'autres personnalités professionnelles (CCI International, AD Normandie, Région, Comité d'Expansion Agro-alimentaire, BUSINESS FRANCE, BPIFRANCE, COFACE...). Les membres du jury procéderont à l'examen des projets des concurrents dans le courant du mois d'avril 2019.

Article 9 : Critère d'évaluation du projet

Le jury délibère en prenant en compte plus particulièrement les critères d'évaluation suivants :

- aspect concret et réaliste du projet et viabilité du business plan,
- valeur ajoutée de ou des étudiant(e)(s) et donc sa (leur) contribution personnelle à la définition et à la mise en œuvre du projet,
- contribution du projet au développement de la présence commerciale française dans le ou les pays concerné(s) et à la création d'emplois en région,
- qualité de la présentation orale et écrite dont l'executive summary,
- qualité des réponses au jury.

Une grille d'évaluation a été établie pour permettre une appréciation homogène (ci-jointe).

Article 10 : Confidentialité

Les dossiers seront traités confidentiellement par les organisateurs qui s'engagent à limiter leur diffusion aux personnes membres ou associées au jury, elles-mêmes tenues à la confidentialité. En revanche, un communiqué résumant le contenu pourra être remis à la Presse.

Article 11 : Prix de la Vocation Internationale du Comité Normandie des CCE

Le meilleur projet retenu recevra 5 000 € accompagné d'un Certificat du prix des CCE de Normandie.

Article 12 : Publicité des résultats

Les résultats du concours feront l'objet d'une large communication (presse...) à l'échelle de la région et au niveau national dans le réseau et la revue des CCEF. Le(s) lauréat(s) accepte(nt) par avance l'utilisation sans droits de son (leur) nom(s) et photographies pour toute information liée au concours.

Article 13 : Règlement et information

Pour recevoir le règlement du concours ou obtenir toute information complémentaire, les candidats doivent s'adresser au Comité Normandie des CCE (coordonnées au paragraphe 6.2).

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement sont tranchées souverainement par le Comité Normandie des CCE dont les décisions sont sans appel.

La participation au concours implique l'acceptation entière du présent règlement qui devra être signé par une autorité compétente de l'établissement où l'étudiant est en cours d'études avec cachet officiel de celui-ci. Il sera retourné au Comité Régional au plus tard en même temps que les exemplaires des dossiers soumis au jury. Chaque établissement fera si nécessaire (hors candidats libres) son affaire de l'acceptation du règlement par ses étudiants concourant (classes complètes).

PRIX CCE DE LA VOCATION INTERNATIONALE – GRILLE D’EVALUATION

Établissement :	<input type="text"/>		
Sujet du dossier :	<input type="text"/>		
Étudiant 1	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>
Membre du jury	<input type="text"/>		

N	CRITERES D’EVALUATION	NOTE	OBSERVATIONS
<i>A</i>	<i>FONDS DU DOSSIER</i>		<i>Date de la présentation au jury :</i>
1	Intérêt du sujet et problématique	/15	
2	Qualité des données assemblées	/15	
3	Intelligence de la recherche	/15	
4	Résultats et recommandations	/15	
5	Contribution du projet au développement de la présence commerciale française à l'étranger et/ou à la création régionale d'emplois	/6	
<i>B</i>	<i>FORME</i>		<i>Date de la soutenance :</i>
6	Qualité de la présentation écrite en français et en anglais dont l'executive summary	/12	
7	Qualité de la présentation orale visio ou vidéo	/12	
8	Qualité des réponses aux questions	/10	
NOTE TOTALE		/100	